



Concours

« Protection des biens culturels »
ouvert aux jeunes personnes de 6 à 18 ans

Règlement

Le concours est organisé par le Muséum d'histoire naturelle en collaboration avec les autres musées et la Bibliothèque de Genève du Département des affaires culturelles de la Ville de Genève, et le Service d'assistance et de protection à la population du Département des sports et de la sécurité de la Ville de Genève.

La participation au concours est gratuite.

Objectifs

Ce concours consiste à justifier au moyen d'un texte le choix **d'un seul objet exposé dans un musée de la Ville de Genève, qu'il conviendrait** de sauver absolument en cas de catastrophe. Le choix de l'objet peut se faire au Cabinet des estampes, aux Conservatoire et Jardin botaniques, à l'Institut et Musée Voltaire, à la Maison Tavel, au Musée Ariana, au Musée d'art et d'histoire, au Musée d'ethnographie, à l'Annexe de Conches du Musée d'ethnographie, au Musée d'histoire des sciences, au Musée Rath, au Muséum d'histoire naturelle, à la Salle Ami Lullin de la Bibliothèque de Genève.

Qui peut participer ?

Ce concours est ouvert aux jeunes de 6 à 18 ans, **à l'exception des enfants de collaboratrices et de collaborateurs travaillant au DAC.**

Calendrier

Les textes doivent être adressés **au plus tard le 15 novembre 2007**, le cachet de la poste faisant foi, avec la mention « Concours protection des biens culturels » au Muséum d'histoire naturelle (Route de Malagnou 1, 1208 Genève) ou à l'adresse électronique suivante en fichier attaché : info.mhn@ville-ge.ch

Comment participer ?

Le texte qui justifiera le choix de l'objet à sauver n'excédera pas 2 pages A4 (times new roman 12) avec une marge à gauche de 4 cm. Il sera rédigé en français. Notez votre nom et prénom, adresse, téléphone et date de naissance en bas de chaque page. Un seul texte par personne sera admis. L'objet sélectionné doit être clairement identifiable et son lieu indiqué avec précision. Une photo de l'objet est souhaitable.

Les textes proposés demeureront la propriété du Muséum d'histoire naturelle qui se réserve le droit de les publier.

Jury

Les lauréats seront désignés par un jury présidé par Danielle Decrouez, directrice du Muséum d'histoire naturelle et du Musée d'histoire des sciences de la Ville de Genève.

Prix

Les lauréats seront récompensés par des livres qui seront délivrés lors d'une manifestation qui aura lieu au **Muséum le 5 décembre 2007 à 18 h.**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Aucune réclamation ne sera prise en compte.